

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 juin 2023

---

RENFORCER L'ACCÈS DES FEMMES AUX RESPONSABILITÉS DANS LA FONCTION  
PUBLIQUE - (N° 1330)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 69

présenté par  
M. Gouffier Valente

-----

**ARTICLE 3 BIS**

I. – À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , selon des modalités définies par décret ».

II. – En conséquence, à la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« fixé par décret ».

III. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« , dans des conditions déterminées par décret » ;

IV. – En conséquence, après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« Les modalités d'application du présent article sont définies dans les conditions prévues à l'article L. 9. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel